

## PRÉFACE DES ÉDITEURS

---

Depuis quelques jours, le *Code Civil du Bas-Canada* est devenu la loi du pays. Cet événement, qui forme une des époques les plus importantes de la législation canadienne, ne manquera pas d'avoir, sur les progrès et les développements de celle-ci, une influence très-grande. D'autres étudieront sans aucun doute la portée de ce fait important, le plus considérable dans ce genre depuis l'introduction de la Coutume de Paris en Canada. Pour nous, nous n'avons voulu le signaler que pour recommander à la bienveillance du public l'œuvre que nous avons entreprise et que nous lui présentons aujourd'hui.

Maintenant que le *Code* est la loi du Bas-Canada, il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques. Ce livre est aujourd'hui non-seulement utile, mais nécessaire aux magistrats, aux hommes de loi, à tous ceux qui se préparent à la profession du barreau ou qui